

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 07 avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni à Cap Luberon, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DELIBERATION N° B-2022-21

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ETUDE DE LA CREATION D'UN BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE A ROUSSILLON

MEMBRES EN EXERCICE: 28 - QUORUM: 15 - PRESENTS: 21 - PROCURATIONS: 2 - VOTANTS: 23

Présents:

APT: Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean AlLLAUD, M. Frédéric SACCO, Mme Dominique SANTONI.

AURIBEAU: M. Roland CICERO

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)

CERESTE: M. Gérard BAUMEL GARGAS: Mme Laurence LE ROY GIGNAC: Mme Sylvie PASQUINI GOULT: M. Didier PERELLO JOUCAS: M. Lucien AUBERT

LACOSTE: M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON: Mme Gisèle BONNELY RUSTREL: M. Pierre TARTANSON SAINT-PANTALEON: M. Luc MILLE

SAINT-SATURNIN-LES-APT: M. Christian BELLOT

SIVERGUES: Mme Martine CALAS

VIENS: M. Frédéric ROUX VILLARS: Mme Sylvie PEREIRA

Absents:

BUOUX: Mme Amélie PESSEMESSE

CASTELLET-EN-LUBERON: M. Roger ISNARD LAGARDE D'APT: Mme Maryse BONNET SAIGNON: M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON: Mme Charlotte CARBONNEL

Procurations:

BONNIEUX: M. Pascal RAGOT donne procuration à M. Gilles RIPERT. **MENERBES**: M. Patrick MERLE donne procuration à M. Gilles RIPERT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu, la délibération n°2020-32 du 16 juillet 2020 relative aux délégations au bureau de certaines attributions du conseil communautaire,

Vu, la délibération n°2020-64 en date du 25 février 2016 confirmant l'intérêt de la communauté de communes à s'engager dans la stratégie développée dans le cadre de l'appel à projet intitulé « Espace valléen Luberon Lure » et approuvant le rôle du Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) comme porteur de la candidature et chef de file dans l'animation et le suivi de ladite stratégie,

Il est rappelé que cet appel à projet s'inscrit dans le cadre des programmes départementaux, régionaux, interrégionaux et européens de la politique du Massif alpin, et plus précisément, de la Convention Triennale du Massif des Alpes CIMA : financement Etat-région, du programme Opérationnel Interrégional des Massifs des Alpes POIA : financement FEDER – Région, et de la politique Montagne de la Région Provence Alpes Côte d'Azur,

Considérant, l'appel à projets de l'Espace Valléen en faveur de l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de développement intégré de la diversification et de la valorisation touristique en toutes saisons, piloté par le Parc naturel régional du Luberon,

Considérant, le Conseil d'exploitation Tourisme intercommunal du 23 février 2022 favorable à cette action, intégrée au Projet Grand Site de France des « Ocres du Luberon »,

Considérant, l'action : « Etude pour la création d'un bureau d'information touristique à Roussillon », action intégrée en Comité de pilotage du 10 mars 2022 au dispositif « Espace valléen 2021-2026 »,

Il s'agit de :

- Définir la programmation d'un équipement écoresponsable (implantation, modalités de réalisation, performance énergétique, espace accueil et boutique, moyens numériques, bureaux dédiés à la gestion, ...)
- Prendre en compte la circulation du flux des visiteurs et de l'accessibilité handicap
- Se connecter aux cheminements piétonniers et itinéraire à vélo
- Se positionner sur un traitement végétal des extérieurs en accord avec l'environnement existant et le patrimoine ocrier,

Considérant, le plan de financement prévisionnel proposé pour 2022 :

Dépenses prévisionnelles	НТ	TTC	Ressources prévisionnelles	
Total Immobilisation incorporelles	35 000€	42 000€	Total Aides Publiques	28 680€
Etudes	35 000€	42 000€	Région Sud (40%)	16 800€
			Département 84 (28%)	11 880€
			Autofinancement	
			CC Pays d'Apt Luberon (32%)	13 320€
TOTAL DEPENSES PRÉVISIONNELLES	35 000€	42 000€	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES	42 000€

Considérant, que les actions mises en œuvre dans le cadre de l'Espace Valléen auront un impact en termes de retombées touristiques et économiques sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes,

Considérant, qu'il y a un intérêt pour la Communauté de communes à avoir une vision globale sur les projets de développement touristique et durable mis en place sur le territoire du Pays d'Apt Luberon,

Le Président propose le lancement de cette opération dès 2022.

Le Président propose à l'assemblée de délibérer.

Accusé de réception en préfecture 084-200040624-20220407-B-2022-21-DE Date de télétransmission : 15/04/2022 Date de réception préfecture : 15/04/2022

L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUÏ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

A l'unanimité,

Sollicite, les subventions publiques au taux maximum au titre du projet Espace Valléen 2021-2027,

Approuve, le plan de financement prévisionnel établit pour un montant de 35 000€HT,

Dit, que les dépenses liées à l'étude relatives à cette opération seront inscrites au budget 2022 du Service tourisme intercommunal,

S'engage, à financer l'opération et à prendre à charge le complément de financement nécessaire dans l'hypothèse où les subventions attribuées se révéleraient inférieures au montant sollicité et à informer le(s) service(s) instructeur(s) de toute modification des éléments ci-dessus,

Autorise, le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME Le Président Gilles RIPERIT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

